

LOI PACTE ET EPARGNE SALARIALE

Questions / réponses

Les ministères du Travail, des Solidarités et de la Santé et de l'Economie et des Finances, publient un questions-réponses (cf pièce jointe) suite aux modifications introduites par la Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE du 22 mai 2019) en matière d'épargne salariale.

Il présente notamment les conséquences sur l'assujettissement à la participation des nouvelles règles de décompte des effectifs et de franchissement des seuils.